

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 14 novembre 2022

Délibération n° 2022.11.70

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 8 novembre 2022

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 10 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Guillaume COMBIER, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE, Mathieu POTHERAT.

Excusés : Mme et MM. Gilles ASSANT, Carole SOULIER, Christophe WAÏT

Mme Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Révision tarifs des Salles Municipales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de location des salles Luminis et Véga de l'Espace Capella fixés par délibération du 9 décembre 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, fixe les tarifs de location des salles de l'Espace Capella à compter du 1^{er} janvier 2024 comme suit :

Salle LUMINIS :

- ***Pour les habitants de Lancié ou associations Lanceronnes (hormis cas listés ci-dessous)***
1 week-end ou 1 jour de semaine : 700€ + électricité suivant consommation relevée au compteur
- ***Pour les associations Lanceronnes***
 - Sou des Ecoles, Ini For Tuti, Interclasse de Lancié, Lancié Loisirs et Culture, Amicale des retraités, Association paroissiale, CATM Corcelles/Lancié, Amicale

des Sapeurs-Pompiers ou JSP Lancié/Fleurie, Société de chasse, Syndicat viticole, Entre Terre et Ciel, Portage de repas, Mouvements de vie, Fanfare La Note Beaujolaise, Basket Club Lancié Fleurie Villié-Morgon, Arbres de Vie : gratuité quelque soit le nombre de manifestations + électricité suivant consommation relevée au compteur.

- Fête des conscrits et passage du flambeau : gratuité + électricité suivant consommation relevée au compteur.
- Associations de classes : une manifestation gratuite par an + électricité relevée au compteur.
- ***Pour les personnes ou associations résidant hors de Lancié***
1 week-end ou 1 jour de semaine : 1400€ + électricité suivant consommation relevée au compteur

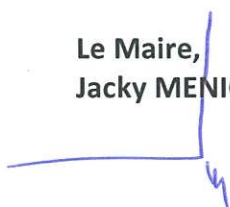
Salle VEGA :

- ***Pour les habitants de Lancié ou associations Lanceronnes (hormis cas listés ci-dessus)***
1 week-end ou 1 jour de semaine : 100€
- ***Pour les personnes ou associations résidant hors de Lancié***
1 week-end ou 1 jour de semaine : 200€

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



Le secrétaire,
Christiane PESCE

